

Février 2010

N° 48

**ARiFOR**

GIP Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation

Contact : Camille VIVES

79 avenue Sainte-Menehould

51037 Châlons en Champagne

Cedex

Tél. : 03 26 21 83 14

Fax : 03 26 21 73 37

Mél : cvives@arifor.fr

www.discriminations-egalite-  
champagneardenne.fr

EGALITE 'ACTUS

**Pôle ressources intégration,  
lutte contre les discriminations et pour l'égalité**



## Actualités

### **Proposition de création d'un rapport de situation comparée « diversité »**

L'AEF - n° 126912 - 5/02/2010 - Bref social – 9/02/2010

Le Comedd (Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations) présidé par François Héran, recommande dans son rapport remis à Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, que les employeurs, administrations et collectivités locales remplissent, chaque année, un « rapport de situation comparée » sur les différences de traitement liées aux origines. Il porterait sur les principaux processus de RH : recrutements, promotions, types de contrat, accès à la formation, niveaux de rémunération, affectation aux divers types de tâches, départs et sanctions.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000313/index.shtml>

### **Discriminations dans les collectivités : état des lieux et bonnes pratiques**

La Gazette des communes - 12/02/2010

Les statistiques de la Halde l'attestent : la fonction publique territoriale est loin d'être exemplaire en matière de discrimination. Toutefois, les collectivités locales se mobilisent et mettent en place différentes initiatives pour recruter et gérer les carrières sans discriminer. La Halde les y aide, avec 3 fiches pratiques élaborées pour La Gazette des communes.

Fiche pratique n°1 : recruter sans discriminer

Fiche pratique n°2 : gérer des équipes sans discrimination

Fiche pratique n°3 : gérer la carrière des agents sans discriminer

<http://infos.lagazettedescommunes.com/28754/l'essentiel-discriminations-dans-les-collectivites-etat-des-lieux-et-bonnes-pratiques/>

### **Egalité femmes-hommes : le réseau des Greta de l'académie de Créteil conseille les entreprises**

Le quotidien de la formation - n°1251 - 12/02/2010

Depuis plus d'un an, le réseau des Greta d'Ile-de-France (réseau de formation des adultes de l'Education nationale), dont celui de l'académie de Créteil, en collaboration avec le ministère du Travail et avec le soutien du Fonds Social Européen, accompagnent les entreprises dans la mise en place d'un plan de réduction des inégalités femmes/hommes et l'élaboration du rapport de situation comparée. L'aide à la rédaction du rapport de situation comparée est gratuite, la mise en place du plan d'actions bénéficie d'importantes subventions versées.

**Revue de presse financée  
par l'ACSE et le conseil régional**

## **Création du « Club crèches et entreprises »**

Synthèse de l'actualité - Service des droits des femmes et de l'égalité - 15/02/2010

Xavier Darcos, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, Nadine Morano, secrétaire d'Etat en charge de la famille et de la solidarité, et Jérôme Ballarin, président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise, lanceront officiellement le mardi 16 février le « Club crèches et entreprises ». Le « Club crèches et entreprises » réunira les entreprises (grands groupes mais aussi PME) ayant déjà réalisé ou engagé un projet de crèches ou de financement de berceaux pour les enfants de leurs salariés-parents. Il permettra de développer, notamment grâce au parrainage, le nombre de places de crèches créées en entreprises.

## **Les salariés français descendant d'immigrés : salaires et profil socioprofessionnel dans les entreprises de 10 salariés ou plus en 2006**

Site internet du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - 16/02/2010

En 2006, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel et des hôpitaux publics, 96 % des salariés sont de nationalité française. En termes d'origine, 6 % d'entre eux sont descendants d'immigrés espagnols, italiens ou portugais et 2 % d'immigrés africains. Par rapport aux salariés de parents français, les salariés descendant d'immigrés africains ont un salaire mensuel brut inférieur de 14 % tandis que l'écart est de 7 % pour les salariés descendant d'immigrés espagnols, italiens ou portugais. Les écarts sont de 9 % et 4 % quand on se réfère au salaire brut horaire, pour les salariés dont la durée du travail est décomptée en heures.

Pour consulter la publication DARES : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-et-recherche,77/publications-dares,98/premieres-informations-premieres,102/2010-007-les-salaries-francais,11263.html>

## **France Télévisions promeut la diversité**

La lettre du Secrétariat Général à la Ville - n° 194—18/02/2010

Patrick de Carolis, président directeur général de France Télévisions, Véronique Cayla, présidente du CNC et Rémi Frentz, directeur général de l'Acisé, ont signé, le 17 février, un partenariat créant « le Prix France Télévisions de la diversité ». Ce partenariat doit récompenser trois œuvres de fiction télévisuelles de 90 minutes sur le thème de la diversité.

## **Uniformation va former les responsables de l'économie sociale à la « diversité »**

Le quotidien de la formation - n°1258 - 23/02/2010

Les administrateurs d'Uniformation, l'OPCA de l'économie sociale et solidaire, ont décidé d'aller plus loin. Grâce à une enveloppe de 450 000 euros dont 150 000 euros du Fonds d'intervention de l'économie sociale (Fies) et des cofinancements de partenariats en cours (ministère du Travail...), des actions de formation et de sensibilisation vont être proposées aux entreprises adhérentes dès 2010.

## **Discrimination sur l'âge**

La gazette des communes - 24/02/2010

Une réglementation nationale fixant un âge maximal de 30 ans pour le recrutement d'un pompier n'est pas contraire à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. En effet, le fait de disposer de capacités physiques particulièrement importantes peut être considéré comme une exigence professionnelle essentielle et déterminante. Aussi, une telle réglementation ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire à la réalisation de l'objectif de bon fonctionnement du service et est donc appropriée.

**Retrouver l'historique de la Journée internationale des femmes sur le site du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville :** <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces,770/femmes-egalite,772/institutionnel,802/journee-internationale-des-femmes,7355.html>

## Publications

### « Egalité professionnelle : la norme et l'image »

Synthèse de l'actualité – Service des droits des femmes et de l'égalité – 22/02/2010

La revue Droit social (n° 2, 02/2010) a publié un article de Brigitte Grésy titré « Egalité professionnelle : la norme et l'image ». Dans cet article, l'Inspectrice générale des affaires sociales se demande « *Pourquoi l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est encore au coeur des débats d'actualité alors même qu'existe un arsenal juridique conséquent pour y parvenir* ». Dans une première partie l'auteure envisage une triple réponse : « *un constat décevant sur la place des femmes dans le marché du travail et sur la négociation collective* » ; « *un mouvement d'opinion sans précédent : égalité, justice et performance* » ; et « *une mobilisation des pouvoirs publics* ». Brigitte Grésy repère ensuite deux « *leviers d'actions* » : « *la norme et l'image* ». Pour elle, il faut « *faire évoluer la norme et l'égalité* » et « *lutter contre les stéréotypes* ».

### « Femmes-hommes. Des inégalités à l'égalité ? »

Synthèse de l'actualité – Service des droits des femmes et de l'égalité – 24/02/2010

Problèmes politiques et sociaux n° 968, janvier 2010, (La Documentation française), publie un dossier réalisé par Réjane Sénac-Slawinski, chargée de recherche au CNRS, chargée de cours à l'EHESS et à l'université Sorbonne Nouvelle - Paris-3 et ancienne secrétaire générale de l'Observatoire de la parité. « *Si l'égalité juridique entre hommes et femmes, en France, est acquise* », indique le résumé, « *il n'en est pas encore de même dans les faits où diverses discriminations continuent souvent de s'exercer de façon directe ou indirecte* ». « *Ce dossier souligne et révèle ce hiatus entre l'égalité de droit et les inégalités qui subsistent dans la réalité, grâce à une approche transversale. Les enjeux du débat sont introduits en explicitant les mots à travers lesquels sont pensées l'égalité et les différences entre les sexes. Sont ensuite mis en regard le constat des inégalités femmes-hommes et les réponses apportées par les différents acteurs sociaux (institutionnels, politiques, professionnels ou associatifs). Pour finir, sont examinés les enjeux d'un horizon d'égalité qui rendrait les femmes et les hommes non pas identiques, mais indifférents à leur différence, au sens où elle serait inopérante à créer de l'inégalité sociale et politique* ».

### Rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'UE

Synthèse de l'actualité – Service des droits des femmes et de l'égalité – 26/02/2010

Dans son rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne, le Parlement européen a demandé une directive en matière de lutte contre la violence envers les femmes, l'instauration d'un congé de paternité au niveau européen et une révision de la législation en matière d'égalité salariale. « *Les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement* », a également approuvé une majorité de députés. Le rapport, rédigé par Marc Tarabella a été adopté par 381 voix pour 253 contre et 31 abstentions.

# REGION

## **Première Biennale de l'égalité femmes - hommes de la ville de Reims**

Synthèse de l'actualité – Service des droits des femmes et de l'égalité – 17/02/2010

La ville de Reims organise la première Biennale de l'égalité femmes - hommes du samedi 13 février au samedi 3 avril. Pour cette manifestation d'ampleur sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la ville de Reims présente « Femmes en résistance » une exposition en « dix-sept sujets, dix-sept pays, dix-sept résistances à travers le monde... ». De nombreux autres rendez-vous culturels, artistiques et festifs seront proposés dans divers lieux de la ville durant toute la période de la Biennale.

<http://www.discriminations-egalite-champagneardenne.fr/>

Le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Aube** organise,

« *La Pause Détente des Femmes Contemporaines* » le jeudi 25 mars 2009 de 9h30 à 16h30

9h30 – 10h30 : Exposition de textes, tableaux et verreries dans les salons de la Préfecture

10h30 – 11h30 : Remise des prix aux lauréat-e-s de la pause écriture par Monsieur le Préfet de l'Aube et remise du prix « coup de coeur » du jury

12h – 14h : pause déjeuner au Centre Social Coulommière (avec participation et inscription avant le 19 mars)

14h30 – 16h30 : Visites sur inscription (Mairie, Palais de Justice, Bureau des Etrangers... ) + autres manifestations (cf. programme)

**Contact : CIDFF pour renseignements et inscriptions : 03.25.73.15.25**

**L'Espace métiers de Chaumont** organise, le 26 mars un événement en direction du grand public « Femmes, métiers et création d'activités ». Ainsi qu'à Nogent, le 31 mars, une journée « les femmes et l'industrie ».

**Contact : Espace Métiers de Chaumont : 03 25 31 67 37**

A noter :

*Emilie Arnoulet, animatrice régionale du pôle ressources intégration lutte contre les discriminations et pour l'égalité de l'ARIFOR part en congé maternité du 3 mars 2010 au 6 juillet 2010 inclus, et est remplacée par Camille Vives. Contact : [cvives@arifor.fr](mailto:cvives@arifor.fr), 03 26 21 83 14, 06 87 71 62 98.*